



PROCÉDURE POUR LA RELOCALISATION D'UN USAGER MAJEUR POSITIF¹ COVID-19 HÉBERGÉ EN RI-RTF

Important : Dès la suspicion de symptômes s'apparentant à la COVID-19, l'équipe clinique doit valider la possibilité de maintenir ou non l'utilisateur dans son milieu de vie. Si ce n'est pas possible, le médecin de famille de l'utilisateur doit être avisé du possible déplacement.

L'utilisateur hébergé en RI-RTF positif à la COVID-19

Le jour de la semaine (8 h 30 à 16 h 30)	Le soir et la fin de semaine
<ul style="list-style-type: none">Le responsable de la ressource avise son intervenant qualité (RI-RTF) par téléphone.L'intervenant qualité informe la chef de service à la DQEPE, Geneviève Robichaud, par message texte au 581-999-2277 et par courriel avec une confirmation de lecture à l'aide d'un outil standardisé (gabarit des informations à recueillir et à transmettre).Geneviève Robichaud informe le chef du programme clinique par courriel avec une confirmation de lecture.Le chef du programme informe Josée Plamondon par courriel.L'intervenant qualité soutient le responsable de la ressource à l'aide des directives émises par les autorités de la Santé publique.L'intervenant qualité échange avec le responsable de la ressource sur les moyens qu'il entend prendre pour assurer la continuité sécuritaire de sa prestation de services.L'intervenant qualité communique ces informations à Geneviève Robichaud (message texte) et Josée Plamondon (courriel).L'intervenant qualité demande une relocalisation au centre désigné à Lucie Dubé et envoie les documents nécessaires (voir aide-mémoire) à l'adresse du mécanisme d'accès à l'hébergement.Lucie Dubé confirme l'inscription de l'utilisateur en centre désigné (zone rouge).	<ul style="list-style-type: none">Le responsable de la ressource avise le gestionnaire de garde DI-TSA-DP par téléphone au 1-866-681-7111.Le gestionnaire de garde DI-TSA et DP informe Geneviève Robichaud par message texte et Josée Plamondon par courriel.Le gestionnaire de garde soutient le responsable de la ressource à l'aide des directives émises par les autorités de la Santé publique.Le gestionnaire de garde échange avec le responsable de la ressource sur les moyens qu'il entend prendre pour assurer la continuité de sa prestation de services de façon sécuritaire.Le gestionnaire de garde confirme l'inscription de l'utilisateur en centre désigné (zone rouge).Le gestionnaire de garde informe Lucie Dubé et le gestionnaire de l'unité par courriel.Le gestionnaire de garde avise le directeur et le directeur adjoint du programme DI-TSA et DP, par message texte.

¹ L'utilisateur doit avoir reçu un résultat positif de COVID-19



ADMISSION DE L'USAGER AU MILIEU DÉSIGNÉ

L'intervenant qualité s'arrime avec :

En semaine, entre 8h30 et 16h30 : Lucie Dubé

En dehors des heures de bureau et les jours fériés : Gestionnaire de garde

Afin de confirmer les modalités d'admission :

- L'intervenant qualité organise le transport de l'utilisateur vers le milieu désigné (voir la *Procédure de transfert vers le milieu désigné*).
- L'intervenant qualité fait le lien avec l'équipe clinique du centre désigné.
- Le médecin de famille ou le médecin de garde est informé de la situation par l'intervenant qualité ou le gestionnaire de garde dans les 24 heures suivant l'admission.

Rédigée par : Direction du programme déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et dépendance physique

Validée par : Direction des soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique

Contenu et diffusion approuvés par : monsieur Patrick Simard, PDGA